

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 30/18
au Conseil communal**

Demande d'un crédit de CHF 218'500.— destiné à l'achat de deux véhicules pour le Service propreté urbaine, espaces verts et forêts

Déléguée municipale : Madame Michèle Pidoux-Jorand, municipale services industriels, voirie, forêts et infrastructures routières et souterraines, m.pidoux@moudon.ch, 079/673.55.29

Adopté par la Municipalité le 30 avril 2018

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 19 juin 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Un planning de remplacement des véhicules communaux basé sur les recommandations de « Infrastructures communales », organe support pour les services de voirie suisses, a été établi depuis quelques années et est régulièrement tenu à jour par notre service. Il est joint régulièrement au rapport de gestion soumis au Conseil communal. Cette procédure permet de planifier les achats importants et de réduire les risques de panne, ainsi que les frais importants de location de machines spécifiques à l'activité du service Propreté urbaine, espaces verts et forêts.

Fin 2017, la Municipalité a décidé de regrouper le Service des forêts et celui de la voirie et de confier à cette nouvelle entité de nouvelles tâches, notamment la gestion de tous les espaces verts y compris des écoles, ainsi que de la nouvelle zone sportive du Champ-du-Gour, tout en poursuivant les tâches usuelles d'entretien du domaine public.

Ces prestations nécessitent des moyens tant humains que techniques pour l'entretien de ces surfaces supplémentaires. Ce service comprend maintenant 12,5 EPT, occupés aux tâches d'entretien du domaine public, des espaces verts et de la forêt. Concernant les véhicules, il est important d'entretenir, de renouveler et d'étoffer notre parc afin de permettre au service de réaliser les travaux nécessaires.

Pour ce faire, la Municipalité sollicite la présente demande de crédit destinée à l'achat d'un véhicule communal type « Meili » destiné à seconder puis à remplacer le Meili 600 et d'une camionnette permettant le transport des collaborateurs, du matériel avec possibilité de tractage.

2. Situation actuelle

De nombreuses tâches nécessitent des transports de matériel et de personnes sur les chantiers. Les employés doivent pouvoir se rendre sur place avec leur matériel de manière efficace sans devoir attendre qu'un collègue puisse les conduire par manque de véhicule. De plus, les véhicules sont utilisés comme moyens de transports mais également comme outils à part entière (lors du ramassage des poubelles de villes, des travaux de tailles, de gazon, de nettoyage des fontaines, d'arrosage (3 jours par semaine en été) et livraison de bois. Dans ces cas-là, c'est bien le véhicule complet qui est indisponible pour d'autres tâches. Il ne serait pas rationnel de tailler, de faire des tas, de charger, de décharger à la déchetterie. A noter que ce sont souvent de petits chantiers où une voir deux personnes sont occupées.

A ce jour, les véhicules permettant le transport des personnes et du matériel se présentent comme suit :

ISUZU Dmax	4 personnes
MITSUBISHI L200	2 personnes
MEILI 600	2 personnes, mais peu de place pour la 2 ^{ème} personnes (équipée en été de la citerne d'arrosage et en hiver de la saleuse + chasse-neige)
MEILI 7000	2 personnes (équipée en hiver de chasse-neige, saleuse) et multi-lift avec différentes bennes
KANGOO	4 personnes, destinée au chef de secteur
JEEP Forêt	4 personnes mais 3 places car l'outillage y est déposé
JEEP Forêt	4 personnes, destinée à l'adjoint du chef de secteur

En plus des transports de personnes et matériel, le tractage de la pelleteuse qui est souvent utilisée en forêt pour des travaux de chablis ou de réfection de chemin est à résoudre. Actuellement, deux véhicules sont homologués pour ce tractage et ces véhicules sont utilisés quotidiennement pour le transport de matériaux lourds (graviers, gravats, noir, etc).

3. Véhicule communal type Meili

3.1. Choix du véhicule

Les véhicules dits de type « communal » ont prouvé toute leur utilité dans les tâches quotidiennes de la voirie. Les divers agrégats dont ils sont pourvus permettent par exemple :

- Déneigement et salage (lame et saleuse)
- Transport de bennes
- Transport d'une citerne pour l'arrosage
- Transport d'outils

Ces véhicules ont la particularité de circuler à une vitesse de 40 à 45 km/h selon les modèles, avec des charges utiles variant de 3 à 3,5 tonnes. D'une grande maniabilité, avec 4 roues directrices et 4 roues motrices, ce sont des fées de la voirie. Des véhicules aptes à accomplir toutes les tâches d'édilité et de voirie et sur tous les terrains.

3.2. Justification des besoins

Le véhicule multi-usages de marque Meili 600 dont la 1^{ère} immatriculation date de 2006 a été acheté comme véhicule de démonstration en juin 2008. Son prix était de CHF 120'000.— et plusieurs accessoires ont complété son équipement tels que, lame à neige, saleuse, citerne pour arrosage, rampe de nettoyage et pompe à traiter. Certains de ces accessoires ont été repris de l'ancien véhicule de marque Pony et sont aujourd'hui usés, voire obsolètes. Ils datent pour certains de la fin des années 1990 à l'image de la rampe de lavage et la citerne d'arrosage. Actuellement, le véhicule est utilisé chaque jour et les accessoires sont adaptés à chaque saison et à chaque travail. Ce type de véhicule est très fonctionnel et permet à chaque instant un remplacement d'accessoire en très peu de temps par une personne.

Utilisé environ 600 à 700 heures par année, il est utile pour les petits travaux, et principalement pour le collaborateur qui s'occupe de la décoration florale en ville. Il est également utilisé pour le déneigement, salage, arrosage, traitement, nettoyage des fontaines, nettoyage des places et des routes, ainsi que le transport de marchandise et d'outillage sur le pont. Aujourd'hui, le nettoyage des routes avec la rampe ne permet plus d'être efficace car il n' a pas la pression nécessaire pour un travail de qualité et il est utilisé d'eau en quantité pour un effet moindre, cette rampe n'est donc plus utilisée.

Entretenu et réparé régulièrement à l'interne, il est constaté que les réparations deviennent de plus en plus fréquentes, lourdes et coûteuses. Le tableau ci-dessous démontre l'investissement fait pour les réparations et les entretiens de ces dernières années.

	Réparation	Entretien	Total
2014	3 600,00	1 850,00	5 450,00
2015	5 620,00	1 250,00	6 870,00
2016	4 600,00	1 130,00	5 730,00
2017	4 055,00	980,00	5 035,00
2018 (4 mois)	5 990,00	0,00	5 990,00
Total HT	23'865,00	5'210,00	29'075.00

Le constat ci-dessus a amené le Service propreté urbaine, espaces verts et forêts à engager les recherches pour un véhicule similaire et avec possibilité de réutiliser une partie des accessoires (lame à neige, saleuse).

3.3. Cahier des charges du véhicule

Sur la base de l'expérience du service, un cahier des charges avec les points suivants a été établi :

- Moteur Euro 6 (équipé filtre à particules)
- Véhicule automatique hydrostatique
- Direction 4 roues
- Quatre roues motrices
- Suspension hydraulique
- Une charge utile plus élevée, env. 3 tonnes
- Une cabine à 2 places
- Possibilité de monter les accessoires déjà acquis
- Largeur maximum de 1,35 m
- Pont basculant 3 côtés
- Ergonomie de cabine utilisable facilement par tout le personnel
- Conduite à droite
- Système d'arrosage et lavage de routes (remplacement de l'ancien)
- Options possibles présentées par chaque fournisseur

3.4. Accessoires réutilisables

- Saleuse
- Lame à neige
- Citerne pour traitement (utilisé pour les forêts, traitement des bois après les coupes)

3.5. Variante

Des essais de quatre véhicules ayant les mêmes caractéristiques et issus de trois fournisseurs différents ont été effectués durant l'automne 2017. L'un des fournisseurs n'ayant pas rempli à satisfaction le cahier des charges, il n'a pas été retenu.

Les deux fournisseurs retenus présentent un véhicule équivalent en caractéristiques et en coût, mais ne remplissent pas à 100% le cahier des charges (poids, suspension...). L'un des fournisseurs a fait une seconde proposition identique au cahier des charges mais avec une version améliorée grâce à des éléments de toute dernière génération, avec un supplément de CHF 15'000.— par rapport à son offre de base.



Meili type VM 1300 BEAT



Meili type VM 1300



Boschung Pony P4

3.6. Choix retenu

Les deux fournisseurs sont reconnus par la qualité de leur matériel et leur service après-vente puisqu'ils disposent également d'une représentation en Suisse romande.

Les véhicules de marque Meili ont la préférence de la Municipalité car les fonctionnalités sont identiques au véhicule actuel avec donc un avantage certain pour chaque employé au niveau de la connaissance de l'engin.

- Prix TTC

Meili type VM 1300 BEAT <i>version 2018</i>	Fr.	179'000.-
Meili type VM 1300	Fr.	164'000.-
Boschung Pony P4	Fr.	153'000.-

La Municipalité propose l'achat du Meili VM 1300 BEAT malgré le supplément de prix car il sera possible de disposer du meilleur véhicule proposé et répondant au cahier des charges, ainsi qu'aux besoins de notre commune. En effet la suspension hydraulique, les freins à disques, zingage du châssis et une tonne de charge supplémentaire, font que tous ces éléments justifient la différence de prix.

Des explications plus détaillées seront données à la commission nommée pour l'étude du préavis.

4. Camionnette avec pont (nouvel achat)

Comme expliqué dans le préambule, le regroupement de l'entretien des espaces verts communaux, y compris des écoles, au sein du service exigent des outils afin de remplir avec efficacité ces nouvelles tâches.

4.1. Justification des besoins

Pour les travaux de tailles, d'entretien des espaces verts ou de diverses réparations, le choix s'est porté sur un véhicule type camionnette. Actuellement, le service possède deux véhicules, une jeep Isuzu Pick Up (env. 15'000 km/an) qui permet de transporter 4 personnes et du petit outillage avec charge possible de 950 kg, ainsi qu'une jeep Mitsubishi (env. 8'000 km/an), 2 places, pont basculant pratique mais charge réduite à 750 kg. Exemple une palette d'engrais ou terreaux pèse 1'100 kg, 0.5m³ de béton pèse lui env. 1'200 kg. De plus, seuls ces véhicules sont homologués pour le tractage de la pelleteuse ce qui immobilise un des deux véhicules lors des travaux en forêts.

Ce nouveau véhicule permettra à une petite équipe de se rendre sur un chantier, d'y amener le matériel nécessaire et finalement d'être plus efficace.

4.2. Cahier des charges

Conformément au cahier des charges établi le service Propriété urbaine, espaces verts et forêts, ce véhicule devrait avoir les caractéristiques suivantes :

- Capacité de transporter 3 personnes
- Pont alu basculant 3 côtés (facilité de déversement lors de livraison de matériau ou de bois chez les particuliers)
- Capacité de chargement de 1'200 kg (équivalent à 2 stères lors des livraisons de bois)
- Charge tractée de 3'500 kg (remorque avec mini-pelle)
- Equipé d'un crochet double
- Encombrement minimum
- Rapport qualité / prix

4.3. Variantes

Deux types de véhicules ont été étudiés, à savoir :

- Isuzu M21 cab-ch. E DR 1.9 Ddi Adaptor Renault Master Energy Twin-Turbo dCi



Au vu des caractéristiques des deux véhicules et des prix, la Municipalité s'est déterminée en faveur du véhicule de marque Isuzu, pour les raisons suivantes :

- Possibilité de charger 1'200 kg sur le pont (Renault = 845 kg)
- Véhicule plus court (plus de maniabilité car empattement plus court)
- Excellente visibilité pour le chauffeur
- Accessibilité moteur par cabine basculante
- Véhicule Isuzu a été essayé (le Renault n'a été vu qu'en photo)
- Prix de CHF 39'500.--TTC (avec rabais déjà déduit de CHF 6'655.80) comparativement au Renault dont le montant est de CHF 50'802.-- TTC

5. Collaboration et utilisation des véhicules

Avec la fusion des deux services et les nouvelles tâches confiées, la Municipalité attache également de l'importance à la collaboration inter-service pour l'utilisation des véhicules. Aujourd'hui même s'ils sont rattachés à un dicastère, les véhicules doivent pouvoir également être utilisés, selon les besoins, par tous les collaborateurs communaux. Cette option nécessite bien entendu une bonne coordination et des échanges réguliers entre les collaborateurs. Ces tâches de planification ont été confiées au Chef de secteur.

6. Incidences financières

Au plan des investissements, il a été prévu le remplacement du véhicule tout-terrain des forêts. Cependant, ce véhicule a finalement été réparé et a passé une nouvelle expertise. L'achat du véhicule de type Meili est prévu au plan des investissements.

Véhicule communal type Meili	Fr. 179'000.- TTC
Camionnette Isuzu	Fr. 39'500.- TTC
Total des 2 véhicules	Fr. 218'500.- TTC

Le Règlement sur la comptabilité des communes précise à son article 17, alinéa a, que l'amortissement des véhicules ne peut excéder une durée de 10 ans.

L'amortissement de ces nouveaux véhicules sera donc calculé sur une durée de 10 ans, représentant une charge au compte d'exploitation annuel de CHF 21'850.-.

Les charges moyennes d'intérêts (hypothèse 2.5%) sera de l'ordre de CHF 2'700.- par année. L'estimation des charges d'assurances, essences, entretien et autre se montant annuellement à quelque CHF 20'000.- pour les deux véhicules.

L'estimation du montant annuel de charges supplémentaires à supporter par le compte d'exploitation se monte donc à CHF 44'550.-. Cependant, ce montant devrait diminuer d'environ CHF 15'000.- lorsque l'utilisation du petit Meili sera abandonnée.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 30/18 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à acquérir deux véhicules pour le service Propreté urbaine, espaces verts et forêts,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 218'500.- TVA comprise,**
 3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **prend acte que cet investissement sera amorti en 10 ans maximum,**
 5. **prend acte que l'excédent de charges d'exploitation lié à cet investissement, intérêts et amortissements compris, est estimé en moyenne à CHF 44'550.-- par année,**
 6. **donne un accord formel au fait que le montant de CHF 218'500.-- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché et dans le respect du plafond d'endettement autorisé.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique : Le secrétaire :


C.PICO




A. IMERI